



LE JACQUEMOIS

Volume 13, numéro 5, Mai 2020

Communiqué spécial

AVIS IMPORTANT ÉCONOMISONS NOTRE EAU POTABLE

Avis à tous les citoyens dont la propriété est révisable au niveau d'usage ou modifiée

En raison de l'augmentation de la demande en ressources hydrauliques locales, la municipalité est ultimement dans une situation critique quant à sa capacité d'approvisionnement des usages privés et des publics.

Nous sollicitons la collaboration de tous les citoyens afin que chaque litre de consommation (l'eau potable) compte et que le niveau d'eau de notre ville continue à augmenter. En particulier, nous demandons aux citoyens de limiter au maximum l'utilisation de l'eau potable pour les activités extérieures, le nettoyage des voitures ou le usage des arroseuses.

La municipalité de conseil avec des conseillers professionnels, travaille actuellement en plus d'autres pour mettre en place des mesures drastiques qui nous permettent de faire face à la demande croissante en eau potable à long terme de façon.

IMPORTANT – Interdiction d'allumer un feu à ciel ouvert

Le Service de sécurité incendie de ServiceincendieMines avec tous les citoyens de la municipalité s'il est démontré interdit d'allumer un feu à ciel ouvert, et de laisser aucun autre. Aucun permis de chauffage ne sera permis par conséquent. Pour les permis déjà offerts, aucune modification n'est approuvée, jusqu'à ce qu'il y ait un rapport professionnel.

Le Service a une responsabilité pour assurer l'usage de ces feux.

La collaboration de tous est importante afin de réduire les risques d'incendie de champs et de forêt. Cette interdiction s'applique également à toute forme de chauffage et de cuisson de nourriture. Par contre, il est permis d'allumer un feu de camp ou un feu de bois au foyer extérieur à ServiceincendieMines, et sous la supervision.

- Le feu doit être surveillé à tout moment par des personnes âgées ou âgées de moins de 16 ans (16) même de façon occasionnelle.

- Le feu doit être éteint à tout moment et ne doit pas être laissé à l'abandon de façon à ce qu'il ne soit pas éteint à tout moment et ne doit pas être laissé à l'abandon de façon à ce qu'il ne soit pas éteint à tout moment.

En tout temps, notre Service de feu est prêt à intervenir. Pour en savoir plus, contactez le Service incendie au 514-393-3111.

Pour plus d'information sur les feux extérieurs et autres, visitez notre site internet de ServiceincendieMines au <http://www.serviceincendie.com> ou appelez-nous au 514-393-3111.

Merci de votre précieuse collaboration!

RAPPEL : par décision du conseil, les 3 prochains versements de taxes ont été reportés au 7 juillet, 7 septembre et 7 novembre 2020. Si vous avez laissé des chèques postdatés à la Municipalité conseil seront renvoyés aux conseillers élus, à moins de faire la demande de les renvoyer aux dates inscrites sur le chèque par téléphone 450 347-5446, poste 400.